

FICHE MÉDIA

Sujet : Mise en valeur du patrimoine religieux

**Coût : 40 M\$ au cours du mandat
Entrée en vigueur : Dès 2023**

Résumé de la proposition :

Bonifier les investissements pour la préservation et la transformation des églises du Québec.

Contexte et problématique

Les églises constituent des repères importants dans le paysage québécois. On en recense actuellement environ 2 000 qui ont toujours une vocation religieuse. Malgré le déclin de la fréquentation des lieux de culte, ces bâtiments conservent une importance à l'échelle locale et régionale. Leur envergure architecturale et leur localisation, souvent au centre des quartiers les plus anciens des villes ou des noyaux villageois, en font des symboles forts de notre patrimoine bâti. Cette importance patrimoniale cache cependant l'immense défi de leur sauvegarde.

De nombreux organismes à vocation religieuse qui sont gestionnaires des églises, tels les fabriques, les paroisses ou les diocèses, voient leurs revenus décliner et manquent de moyens pour les maintenir, d'autant plus que les coûts des travaux nécessaires sont souvent très élevés. De surcroît, la localisation centrale des églises et la superficie de leur terrain suscitent de plus en plus la convoitise des promoteurs immobiliers qui soumettent des propositions d'achat qui impliquent généralement la démolition du bâtiment, donc des pertes patrimoniales irréversibles.

Durant son mandat, le gouvernement de la CAQ a honoré sa promesse faite en 2018 d'accorder 5 M\$ par année pour soutenir des projets de transformation d'églises, avec la création d'un programme de requalification des églises. Celui-ci a pour objectif de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux vers de nouveaux usages non religieux, pour répondre aux besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.

Tout au long de son mandat, le gouvernement de la CAQ a aussi accordé 15 M\$ par année pour la préservation du patrimoine religieux, programme fort populaire surtout sollicité par des églises toujours à vocation religieuse. Celui-ci vise à préserver, à conserver et à maintenir en bon état les bâtiments religieux, les biens mobiliers, les œuvres d'art et les orgues patrimoniaux. Par ailleurs, la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux et la consolidation des noyaux villageois constituent également deux des objectifs principaux de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire dévoilée au printemps 2022.

Proposition

Un gouvernement de la CAQ investira 10 M\$ supplémentaires par année, soit 40 M\$ au cours du mandat, pour des projets de requalification, de restauration et de mise en valeur de bâtiments patrimoniaux religieux.

Cette proposition passera par la bonification de deux programmes :

1. Le Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux qui s'adresse aux municipalités, OBNL, entreprises, coopératives et autres organismes laïques. L'enveloppe de ce programme passera de 5 M\$ à 10 M\$ annuellement.
2. Le Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux s'adressant aux propriétaires d'églises, qu'ils soient à vocation religieuse ou non. L'enveloppe de ce programme passera de 15 M\$ à 20 M\$ annuellement.

Les deux programmes sont gérés par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Entrée en vigueur : Dès 2023

Coût : 40 M\$ au cours du mandat